

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXIX

AVRIL 1930

No 4

SOMMAIRE:—Encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse — Instruction de la Sacrée Congrégation du Concile sur les modes indécentes — Le Congrès eucharistique de Carthage — La basilique nationale de Gaspé — Sauveur du monde, sauvez la Russie — Prière à Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus pour la Russie — Graves paroles du cardinal Rouleau — Un monument au prêtre martyr du lac Winnipegosis — S. G. Mgr Grouard archevêque titulaire — Saint Antoine de Padoue et saint François de Sales — Les missions esquimaudes du Mackenzie — La famille de Nicolas Gendron — Armoiries de S. G. Mgr Guy, O. M. I. — Feu M. le Juge Alphonse Gravel — Le Petit Messager des Filles de la Croix — Les Petites Missionnaires de Saint Joseph — Le Saint — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

ENCYCLIQUE SUR L'EDUCATION CHRETIENNE DE LA JEUNESSE (1)

(Suite)

C) A la famille

En premier lieu, la mission éducatrice de la famille concorde admirablement avec celle de l'Eglise, puisque toutes deux procèdent de Dieu d'une manière toute pareille. En effet, dans l'ordre naturel, Dieu communique immédiatement à la famille la fécondité, principe de vie, donc principe du droit de former à la vie, en même temps que l'autorité, principe d'ordre.

a) Droit antérieur à celui de l'Etat

Le Docteur angélique dit avec son habituelle clarté de pensée et sa précision de style: "Le père selon la chair participe d'une manière particulière à la notion de principe qui dans son universalité se trouve en Dieu... Le père est principe de la génération, de l'éducation et de la discipline et de tout ce qui se rapporte au perfectionnement de la vie humaine". (20)

La famille reçoit donc immédiatement du Créateur la mission et conséquemment le droit de donner l'éducation à l'enfant,

(1) Cf. "Les Cloches", page 49.

(20) S. Th., II-II, q. CII, a. 1: Carnalis pater particulariter participat rationem principii quae universaliter invenitur in Deo... Pater est principium et generationis et educationis et disciplinae, et omnium quae ad perfectionem humanae vitae pertinent.

droit inaliénable parce qu'inséparablement uni au strict devoir corrélatif, droit antérieur à n'importe quel droit de la société civile et de l'Etat, donc inviolable par quelque puissance terrestre que ce soit.

b) **Droit inviolable mais non arbitraire**

De cette inviolabilité, le Docteur angélique donne la raison: "Le fils, en effet, est par nature quelque chose du père...; il s'ensuit que, de droit naturel, le fils, avant l'usage de la raison, est sous la garde de son père. Ce serait donc aller contre la justice naturelle si l'enfant, avant l'usage de la raison, était soustrait aux soins de ses parents ou si l'on disposait de lui en quelque façon contre leur volonté." (21) Et puisque les parents ont l'obligation de donner leurs soins à l'enfant jusqu'à ce que celui-ci soit en mesure de se suffire, il faut admettre qu'ils conservent aussi longtemps le même droit inviolable sur son éducation. "La nature, en effet, poursuit le Docteur angélique, ne vise pas seulement à la génération de l'enfant, mais aussi à son développement et à son progrès pour l'amener à l'état parfait de l'homme en tant qu'homme, c'est-à-dire à l'état de vertu." (22)

Partant, la sagesse juridique de l'Eglise s'exprime-t-elle sur ce sujet avec précision, clarté et entière plénitude de sens dans le Code du Droit canonique, canon 1113: "Les parents ont la très grave obligation de veiller, selon tout leur pouvoir, à l'éducation tant religieuse et morale que physique et civile de leurs enfants; ils doivent aussi pourvoir à leur bien temporel". (23)

Chez l'humanité, le sens commun est tellement unanime sur ce point que tous ceux qui osent soutenir que l'enfant, avant d'appartenir à la famille, appartient à l'Etat, et que l'Etat a sur l'éducation un droit absolu, se mettent en contradiction ouverte avec lui. D'ailleurs, la raison que ceux-ci mettent en avant, à savoir que l'homme naît d'abord citoyen et pour ce motif appartient d'abord à l'Etat, est insoutenable. Ils ne réfléchissent pas, en effet, que l'homme avant d'être citoyen doit exister, et que cette existence, il ne la reçoit pas de l'Etat, mais de ses parents. Léon XIII l'a déclaré avec quelle sagesse! "Les fils sont quelque

(21) S. Th., II-II, q. x. a. 12: Filius enim naturaliter est aliquid patris...; ita de iure naturali est quod filius, antequam habeat usum rationis, sit sub cura patris. Unde contra iustitiam naturalem esset, si puer, antequam habeat usum rationis, a cura parentum subtrahatur, vel de eo aliquid ordinetur invitis parentibus.

(22) Suppl. S. Th. III, p., q. XLI, a. 1: Non enim intendit natura solum generationem prolis, sed etiam traductionem et promotionem usque ad perfectum statum hominis in quantum homo est, qui est virtutis status.

(23) Cod. I. C., 1113: Parentes gravissima obligatione tenentur proli educationem tum religiosam et moralem, tum physicam et civilem pro viribus curandi, et etiam temporali eorum bono providendi.

chose du père, comme une extension de la personne paternelle; et, pour parler en toute exactitude, ils entrent dans la société civile non par eux-mêmes immédiatement, mais par l'intermédiaire de la communauté domestique dans laquelle ils sont nés." (24) Ainsi donc, dit encore Léon XIII dans la même Encyclique, "le pouvoir du père est de telle nature qu'il ne peut être supprimé ni absorbé par l'Etat, parce qu'il a avec la vie humaine elle-même un principe commun". (25) Il ne suit pas de là que le droit à l'éducation des enfants soit chez les parents absolu ou arbitraire, car il reste inséparablement subordonné à la fin dernière et à la loi naturelle et divine, comme le déclare Léon XIII encore dans une autre mémorable Encyclique sur "les principaux devoirs des citoyens", où il donne en résumé la Somme des droits et des devoirs des parents: "De par la nature les parents ont le droit de former leurs enfants, mais ils ont en plus le devoir de mettre leur instruction et leur éducation en parfait accord avec la fin pour laquelle ils les ont reçus par un bienfait de Dieu. Les parents doivent donc employer toutes leurs forces et une persévérante énergie à repousser tout genre d'injustice en cet ordre de chose, à faire reconnaître, d'une manière absolue, le droit qu'ils ont d'élever leurs enfants chrétiennement, comme c'est leur devoir, et le droit surtout de les refuser à ces écoles dans lesquelles il y a péril qu'ils ne boivent le funeste poison de l'impiété". (26)

Qu'on le remarque bien, ce devoir qu'a la famille de donner l'éducation aux enfants comprend non seulement l'éducation religieuse et morale, mais encore l'éducation physique et civique (27) principalement en tant qu'elle peut avoir rapport avec la religion et la morale.

c) Reconnu par la jurisprudence civile

Ce droit incontestable de la famille a été plusieurs fois reconnu juridiquement par des nations qui ont souci de respecter

(24) Ep. Enc. Rerum novarum, 15 Maii 1891: Filii sunt aliquid patris, et velut paternae amplificatio quaedam personae, proprieque loqui si volumus, non ipsi per se, sed per communitatem domesticam, in qua generati sunt, civilem ineunt ac participant societatem.

(25) Enc. Rerum novarum, 15 Maii 1891: Patria potestas est eiusmodi, ut nec extingui, neque absorberi a republica possit, quia idem et commune habet cum ipsa hominum vita principium.

(26) Ep. Enc. Sapientiae christianae, 10 Ian. 1890: Natura parentes habent ius suum instituendi, quos procrearint, hoc adiuncto officio, ut cum fine, cuius gratia sobolem Dei beneficio susceperunt, ipsa educatio conveniat et doctrina puerilis. Igitur parentibus est necessarium eniti et contendere, ut omnem in hoc genere propulsent iniuriam, omninoque pervincant ut sua in potestate sit educere liberos, uti par est, more christiano, maximeque prohibere scholis iis, a quibus periculum est ne malum venenum imbibant impietatis.

(27) Cod. I. C., c. 1113.

le droit naturel dans leur organisation civile. Ainsi, pour citer un exemple parmi les plus récents, la Cour suprême de l'Amérique du Nord tranchait une grave controverse en déclarant: "L'Etat n'a nullement le pouvoir général d'établir un type uniforme d'éducation pour la jeunesse, en la contraignant à recevoir l'instruction seulement dans les écoles publiques". Et elle en donne la raison de droit naturel: "L'enfant n'est pas une simple créature de l'Etat; ceux qui l'élèvent et le dirigent ont le droit et en même temps l'important devoir de le former et de le préparer à l'accomplissement de ses autres obligations". (28)

d) **Protégé par l'Eglise**

L'histoire est là pour témoigner comment, spécialement dans les temps modernes, des cas se sont présentés, et se présentent encore, de violation par l'Etat des droits que le Créateur a conférés à la famille. Mais elle montre aussi splendidement comment l'Eglise a toujours pris ces droits sous sa tutelle pour les défendre. La meilleure preuve en est la confiance spéciale des familles à l'égard des écoles de l'Eglise, comme Nous l'écrivions dans Notre récente lettre au cardinal secrétaire d'Etat: "La famille s'est vite aperçue de cet état de choses, et, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours, les parents, même s'ils sont peu ou point croyants, envoient et présentent par millions leurs enfants aux Instituts d'éducation fondés et dirigés par l'Eglise". (29)

C'est que l'instinct paternel, qui vient de Dieu, se tourne avec confiance vers l'Eglise, sûr d'y trouver protection pour les droits de la famille et, en un mot, cette harmonie que Dieu a voulu mettre dans l'ordre des choses... Et, en effet, bien que l'Eglise consciente, comme elle l'est, de sa mission divine universelle et de l'obligation qu'ont tous les hommes de pratiquer l'unique vraie religion, ne se lasse pas de revendiquer pour elle le droit et de rappeler aux parents leur devoir de faire baptiser et d'élever chrétiennement les enfants de parents catholiques, elle reste, cependant, si jalouse de l'inviolabilité du droit naturel de la famille en matière d'éducation, qu'elle ne consent pas, sinon sous des conditions et garanties déterminées, à baptiser les enfants d'infidèles ou à disposer de leur éducation de quelque manière que ce soit contre la volonté de leurs parents, aussi long-

(28) "The fundamental theory of liberty upon which all governments in this Union repose excludes any general power of the State to standardize its children by forcing them to accept instruction from public teachers only. The child is not the mere creature of the State; those who nurture him and direct his destiny have the right coupled with the high duty, to recognize, and prepare him for additional duties." U. S. Supreme Court Decision in the Oregon School Cases, June 1, 1925.

(29) Lettre du cardinal secrétaire d'Etat, 30 mai 1929.

temps que les enfants ne peuvent se déterminer d'eux-mêmes à embrasser librement la foi. (30)

“Nous sommes donc en possession, comme Nous l'avons relevé dans Notre discours déjà cité, de deux faits d'une très haute importance: d'un côté l'Eglise qui met à la disposition des familles son rôle de maîtresse et d'éducatrice, et de l'autre les familles qui s'empressent d'en profiter en lui confiant leurs enfants par centaines et par milliers. Ces deux faits rappellent et proclament une grande vérité, très importante dans l'ordre moral et social: ils disent que la mission éducatrice appartient avant tout, surtout, et en premier lieu, à l'Eglise et à la famille; qu'elle leur appartient de droit naturel et divin, donc, inévitablement, sans dérogation et sans remplacement possibles”. (31).

(A suivre.)



INSTRUCTION DE LA SACREE CONGREGATION DU CONCILE SUR LES MODES INDECENTES

En vertu de l'apostolat suprême dont Dieu lui a confié l'exercice sur toute l'Eglise, S. S. le Pape Pie XI n'a jamais cessé d'inculquer par la parole et les écrits le précepte de saint Paul: “Que les femmes portent des habits décents, se parant avec pudeur et simplicité et... comme il convient à des femmes, manifestant leur piété par les bonnes oeuvres”. (I Tim., ch. II, 9, 10.)

Souvent, lorsque l'occasion s'en présentait, le Souverain Pontife réprova et condamna très sévèrement les modes indécentes introduites çà et là aujourd'hui dans les habitudes des femmes et des jeunes filles même catholiques; non seulement ces modes offensent gravement la dignité et la grâce féminine, mais elles entraînent aussi malheureusement des dommages temporels pour la femme et, ce qui est pis, sa perte éternelle et celle des autres.

Il n'est donc pas étonnant que les évêques et autres Ordinaires des lieux aient, comme il convient aux ministres du Christ, résisté de toutes manières et d'une voix unanime, chacun dans leur diocèse, à ce débordement de licence; souvent ils ont bravé avec courage et égalité d'âme les railleries et les outrages que leur adressaient en réponse des hommes malveillants.

C'est pourquoi, cette Sacrée Congrégation, chargée de promouvoir la discipline dans le clergé et le peuple, approuve et loue à juste titre la vigilance et l'action de ces évêques; elle les

(30) Cod. I. C., c. 750 § 2. S. Th., II-II, q. x. a. 12.

(31) Discours aux élèves du collège de Mondragone, 14 mai 1929.

exhorte en même temps avec force à poursuivre leurs desseins et leurs entreprises opportunes comme à en presser l'exécution jusqu'à ce que cette peste disparaisse de l'humanité.

Pour y parvenir avec plus de facilité et de sécurité, cette Sacrée Congrégation, par ordre du Saint-Père, a pris en la matière les décisions suivantes :

I. Curés surtout et prédicateurs, saisissant les occasions favorables, multiplieront, selon la parole de l'apôtre Paul (II Tim., ch. IV, 2), instances, reproches, prières, réprimandes, afin que les femmes portent des vêtements qui respectent la pudeur et soient à la fois l'ornement et la défense de la vertu ; ils avertiront les parents de ne pas permettre à leurs filles de porter des vêtements indécents.

II. Les parents, se souvenant de leur grave obligation de veiller à l'éducation avant tout religieuse et morale de leurs enfants, mettront un soin particulier à donner à leurs filles, dès le plus jeune âge, un enseignement solide de la doctrine chrétienne et à éveiller dans leur âme, par la parole et l'exemple, un vif amour des vertus de modestie et de chasteté ; imitant l'exemple de la Sainte Famille, ils veilleront à former et à diriger leur famille de manière que tous ses membres trouvent, dans l'enceinte de leur demeure familiale, une invitation à l'amour et à la pratique de la modestie.

III. Les parents éloigneront leurs filles des exercices publics et des concours gymnastiques ; mais si leurs filles sont contraintes d'y assister, ils veilleront à ce qu'elles mettent des habits qui donnent l'impression de la décence ; ils ne leur permettront jamais de porter des habits indécents.

IV. Les supérieures de collèges et les maîtresses d'école s'efforceront d'inculquer dans l'âme des jeunes filles l'amour de la modestie, de manière à les amener efficacement à se vêtir modestement.

V. Que les supérieures et les maîtresses n'admettent pas dans les collèges et les écoles des enfants qui portent des vêtements indécents, sans même excepter leur mère ; si elles les ont admises et n'obtiennent pas résipiscence, qu'elles les renvoient.

VI. Que les religieuses, d'après la lettre publiée le 23 août 1928, par la Sacrée Congrégation des Religieux, n'admettent pas ou, si elles les ont admises, ne tolèrent point dans leurs collèges, écoles, oratoires, patronages, des jeunes filles qui n'observent pas une mode chrétienne ; dans l'éducation des enfants, elles veilleront particulièrement à leur inculquer un profond amour de la sainte pudeur et de la modestie chrétienne.

VII. Que l'on crée et favorise de pieuses associations de femmes, dont les conseils, l'exemple et l'action aient pour but

de combattre les abus des modes contraires à la modestie chrétienne et de promouvoir la pureté des mœurs ainsi que la dignité de la mode.

VIII. Que l'on n'admette pas dans les associations pieuses de femmes celles qui ont une mise immodeste ; si on les a admises, qu'elles manquent en cette matière et qu'après avertissement elles ne se corrigent pas, il faudra les exclure.

IX. Les jeunes filles et les femmes qui portent des vêtements indécents seront écartés de la sainte Table, de la charge de marraine aux sacrements de Baptême et de Confirmation et, si le cas le comporte, on leur interdira l'entrée de l'église.

X. Lors des fêtes annuelles qui ramènent une occasion particulière d'inculquer la modestie chrétienne, spécialement lors des fêtes de la bienheureuse Vierge Marie, les curés et les prêtres directeurs de pieuses Unions et d'Associations catholiques ne manqueront pas d'exhorter les femmes par un discours de circonstance à l'adoption d'une mode chrétienne. En la fête de l'Immaculée Conception, dans toutes les cathédrales et les paroisses, on organisera chaque année des prières particulières, accompagnées, là où la chose est possible, d'exhortations opportunes dans un discours solennel au peuple.

XI. Le Conseil diocésain de vigilance, dont parle la déclaration du Saint-Office en date du 22 mars 1918, traitera tout particulièrement au moins une fois l'an des meilleurs moyens de veiller efficacement à la modestie féminine.

XII. Afin que cette action salutaire se développe avec efficacité et plus sûrement, les évêques et autres Ordinaires des lieux tous les trois ans, en même temps que le rapport sur l'instruction religieuse dont traite le Motu proprio "Orbem catholicum" du 29 juin 1923, donneront aussi à cette Sacrée Congrégation un compte rendu sur l'observation de la mode chrétienne et les mesures adoptées d'après les règles de cette instruction.

Donné à Rome au palais de la Sacrée Congrégation du Concile, le 12 janvier, en la fête de la Sainte Famille, l'an 1930.



LE CONGRES EUCHARISTIQUE DE CARTHAGE

Le prochain Congrès Eucharistique international, le trentième dans la série des grandes manifestations catholiques, doit se tenir à Carthage, du 7 au 11 mai prochain. La ville de Carthage a été choisie par N. S. Père le Pape, parce ce que l'Afrique, qui s'ouvre de nos jours si merveilleusement aux progrès de l'Évangile, était le seul continent qui n'eût pas encore eu un Congrès Eucharistique international, — et parce que, dans toute l'Afrique, aucune ville n'est plus sainte et plus riche en souvenirs que Carthage.

Là, en effet, dès les premiers siècles de notre ère, le christianisme a fleuri; là retentirent les voix de pontifes et de docteurs comme Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, saint Fulgence; là, d'innombrables martyrs (dont le nombre est à peine inférieur à ceux de Rome elle-même, et dont les plus illustres s'appellent Cyprien, Perpétue, Félicité, etc.) versèrent leur sang pour le Christ.

Sur ces rivages, le grand saint Louis débarqua, luttâ, souffrit et mourut, laissant une mémoire que les infidèles eux-mêmes, après plus de six cent cinquante ans, vénèrent encore. Là, enfin, de nos jours, la croix a été plantée de nouveau par l'inoubliable cardinal Lavigerie, ses fils et filles spirituels, suivis bientôt par d'autres courageux apôtres.

Nul doute que de nombreux pèlerins du monde entier accourront pour fouler cette terre sacrée, arrosée par ces héros chrétiens de tant de sang et de sueurs; les femmes, les mères surtout, iront y chercher le touchant souvenir des larmes versées par sainte Monique sur son fils — alors prodigue et fugitif — devenu le grand saint Augustin.



LA BASILIQUE NATIONALE DE GASPE

Le Saint-Père bénit le projet

On a formulé, il y a déjà plusieurs mois, le projet d'ériger à Gaspé, à l'occasion du quatrième centenaire de la plantation de la croix de Jacques Cartier, une basilique commémorative.

Ce projet vient d'obtenir la plus haute des approbations: la bénédiction du Souverain Pontife. Celui-ci a daigné faire adresser à S. G. Mgr Ross la lettre suivante:

Segretaria di Stato di Sua Santità.
Dal Vaticano, le 29 janvier 1930.

S. G. Mgr François-Xavier Ross,
Evêque de Gaspé.

Monseigneur,

C'est bien de coeur que le Saint-Père approuve l'idée de commémorer par l'érection d'une basilique nationale dédiée au Christ-Roi, le quatrième centenaire de la date où la croix de Notre-Seigneur, plantée par le célèbre navigateur Jacques Cartier, marqua le début du règne de Jésus-Christ sur ce noble pays, qui devait rester fidèle à son divin Maître avec une loyauté si pleine et une fidélité si exemplaire.

Sa Sainteté ne doute pas qu'un si beau projet, tout à fait digne de la foi des catholiques canadiens, ne rencontre au milieu d'eux la plus grande sympathie et ne devienne une heureuse réa-

lité, dans un temps relativement court, grâce à la générosité unanime de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la religion et de la tradition glorieuse de la Foi catholique dans leur noble patrie.

En félicitant Votre Grandeur, ainsi que les membres du Comité des Fêtes centenaires, d'une initiative, qui est en même temps une belle marque de zèle apostolique et un précieux service rendu à la vie religieuse du diocèse, Sa Sainteté envoie de grand cœur la Bénédiction Apostolique à tous ceux qui aideront dans la mesure de leurs forces à l'exécution du projet, et forme dès maintenant le vœu que la nouvelle église soit pour tous un nouveau foyer des plus abondantes bénédictions du Ciel.

Veuillez agréer, Monseigneur, mes vœux personnels pour le plein succès de l'entreprise, ainsi que la nouvelle assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.

Un comité a déjà été formé pour prélever les fonds nécessaires à l'érection de cette basilique.



PRIERE A SAINTE THERESE POUR LA RUSSIE

C'est grâce à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, déclarait récemment Pie XI, que le nouveau séminaire russe a pu être construit à Rome. Mais sa protection pour ce peuple éprouvé ne s'arrêtera pas à ce bienfait. Aussi la Sacrée Congrégation de la Pénitencerie a-t-elle approuvé et enrichi d'indulgences (300 jours "toties quoties"; indulgence plénière une fois le mois pour la récitation quotidienne, aux conditions ordinaires) la prière suivante à la petite Sainte :

"Sainte aimable et compatissante, daignez soulager nos frères russes, victimes d'une longue et cruelle persécution antichrétienne; obtenez-leur la persévérance dans la foi, le progrès dans l'amour de Dieu et du prochain et la confiance envers la très sainte Mère de Dieu; préparez-leur des saints prêtres, réparateurs des sacrilèges commis contre la sainte Eucharistie et des blasphèmes; faites reflourir, surtout dans la jeunesse la pureté angélique et les vertus chrétiennes, afin que ce noble peuple, libéré de toutes les servitudes et revenu spontanément à l'unique bercaïl que le Cœur aimant du Christ ressuscité confia tout entier à saint Pierre et à ses successeurs, goûte enfin la joie de glorifier dans la communion de la sainte Eglise catholique le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Amen.



— Une province de la Congrégation des O. M. I. est en formation en Espagne. On vient d'y fonder un Scolasticat, tout près de Madrid.

GRAVES PAROLES DU CARDINAL ROULEAU

Le 19 mars dernier une imposante cérémonie s'est déroulée à l'Oratoire du Chemin Sainte-Foy à Québec, au cours de laquelle on a prié pour les persécutés de Russie. Son Eminence le cardinal Rouleau y a prononcé une allocution d'une haute portée religieuse et sociale.

Après avoir rappelé la tragédie qui, depuis treize ans, poursuit l'apostasie et la démoralisation systématique des populations russes, Son Eminence a fait écho aux paroles de S. S. Pie XI et elle a ensuite prononcé les graves paroles qui suivent :

“Notre pacifique Canada est-il à l'abri de cette propagande néfaste? Nos populations sont-elles immunisées contre le virus du comunisme? Qui oserait l'affirmer? Aux chefs de prendre de rigoureuses mesures pour filtrer une immigration qui transporte des éléments malsains, capables de renouveler sur notre territoire la désastreuse expérience de la Russie. Aux détenteurs du pouvoir, de surveiller l'invasion d'une littérature corruptrice et les agissements de personnages suspects. Tantôt auprès de la jeunesse et tantôt dans les milieux populaires, il se jette des semences d'irréligion et de désordre social. Aux gardiens de la nation de conserver, sans crainte des fluctuations de l'opinion, les institutions établies par la sagesse de nos pères pour la saine formation des générations qui montent, pour la protection des intérêts économiques, pour le progrès rationnel de notre jeune patrie et spécialement de notre province.

“La menace du jour, c'est le fanatisme des sans-Dieu. N'ont-ils pas promis de faire trembler le monde? Pour conjurer ce péril il est nécessaire de tomber à genoux.

“Avec le Père commun des fidèles, offrons au Seigneur des actes d'expiation et de réparation, adressons-Lui nos ardentes supplications. A saint Joseph, le chef de la maison de Dieu, au protecteur de l'Eglise universelle, de délivrer son peuple, de dompter les monstres et de diriger les fidèles dans la voie de la vérité et de la justice.

“Pour nous, mes frères, sachons obéir aux directions pontificales. Lorsqu'elles demandent aux fils de l'Eglise d'organiser partout l'action catholique, elles enseignent le remède aux maux qui désolent l'univers à l'heure présente. Que les fidèles se groupent, sous la direction des évêques, en associations catholiques pour faire régner le Christ dans les âmes, sans doute, mais spécialement dans la société tout entière. Avec la fierté de notre Baptême, avec la force des soldats du Christ, sachons revendiquer dans tous les milieux la plénitude des droits du Roi Immortel des siècles. A l'audace de Ses ennemis sachons opposer le courage de francs catholiques, à la ténacité des fils de té-

nèbres sachons résister par la persévérance des fils de lumière. Disciples de Jésus-Christ, non pas à demi, mais pleinement, par-tout et toujours.

“Surge, Domine, et dissipentur inimici tui.” Lève-toi, Seigneur, et que Tes ennemis soient dispersés. Que ceux qui Te haïssent fuient devant Ta face! “Fugiant qui oderunt te a facie tua.” (Nomb. 10, 35.) Le bolchévisme peut haïr le Christ et son Père, il succombera sous les ruines amoncelées par sa haine. Ainsi disparaîtra-t-il comme ont disparu les persécuteurs du passé. Néron est mort, et le Christ est toujours vivant à Rome. A leur tour Lénine et Staline passeront, mais le Christ et son Père demeureront à jamais. Ils étaient hier, aujourd’hui ils sont les mêmes. Ils règneront dans les siècles. “Christus heri, Christus et hodie, Ipse et in saecula.” Amen.



UN MONUMENT AU PRETRE MARTYR DU LAC WINNIPEGOSIS

Lettre de S. G. Mgr l'Archevêque de Winnipeg

Winnipeg, 25 mars 1930.

Au Directeur de la “Liberté”,

Il y a 86 ans, un missionnaire catholique était tué sur la côte occidentale du lac Winnipegosis. La date précise était le 9 juin 1844. Quant à l’endroit, vous pouvez facilement le trouver sur la carte, un peu au nord de Duck Bay, à une vingtaine de milles de Camperville. Le nom de ce prêtre missionnaire était Jean-Edouard Darveau.

Le Père Darveau était né dans la ville de Québec. A l’époque de sa naissance, en 1816, et pendant les années de sa jeunesse, l’ancienne capitale devait posséder l’équivalent de la culture et de la distinction que l’on trouve aujourd’hui dans notre Canada. A l’appel du Maître, le Père Darveau renonça à tout. Il quitta son foyer et une mère à laquelle il était profondément attaché, il se donna pour la vie aux rudes missions sauvages du Nord-Ouest Canadien.

Le Père Darveau n’avait que vingt-huit ans et n’était prêtre que depuis trois ans quand il fut assassiné, fusillé de sang-froid par certains Indiens qu’il s’était efforcé d’évangéliser. Il fut mis à mort dans des circonstances qui ne laissent nullement douter que le crime fut perpétré en haine de la foi catholique et par la crainte superstitieuse des pouvoirs sinistres attribués au prêtre. Nous avons donc toutes les raisons de le saluer comme le “premier prêtre martyr de l’Ouest”.

Il y a deux ans, au cours d’une visite pastorale parmi les Indiens, en compagnie de deux très dévoués missionnaires in-

diens, deux Oblats, les Pères Kalmès et Brachet, je fis un pèlerinage au lieu du martyr du Père Darveau. C'est un endroit solitaire et désolé, loin de toute habitation humaine. Une grande croix de bois, érigée par les soins du regretté Mgr Langevin, se dresse majestueusement au-dessus des broussailles environnantes. C'est un monument — mais combien périssable — au prêtre héroïque qui donna sa vie pour les autres. A genoux dans la neige devant cette croix, nous ne pouvions adresser à Dieu qu'une prière: qu'Il daignât nous envoyer de nombreux missionnaires du type du Père Darveau et qui marcheraient sur ses traces!

Je viens de dire que la croix commémorative est en bois et, par conséquent, disparaîtra. C'est la raison de cette lettre. Il me semble que nous devrions remplacer cette croix de bois par quelque chose de plus permanent. Nous le devons à la mémoire du Père Darveau. Nous ne pouvons laisser périr le souvenir d'une vie comme la sienne, car les hommes d'une telle foi et d'un tel zèle sont toujours des guides et des inspirateurs pour un grand nombre. L'esprit du martyr n'est pas mort. L'exemple du Père Darveau montre qu'il y aura encore des hommes prêts à renoncer à tout, des hommes prêts à mourir pour le Christ crucifié.

L'endroit où le Père Darveau a été tué est encore quelque peu inaccessible, mais le temps viendra où hommes et femmes iront en pèlerinage à ce lieu, rendu sacré aux yeux de Dieu par le sang du martyr qui y a été répandu.

Puis-je vous demander d'ouvrir dans vos colonnes un fonds qui s'appellerait: "Fonds du Monument Darveau", dans le but d'ériger une colonne, un cairn ou un sanctuaire qui durera de nombreuses générations? Aucune souscription considérable n'est nécessaire, mais je suis sûr qu'un grand nombre voudront envoyer une petite offrande afin de participer à une si digne oeuvre. Toute construction entreprise sera sous la direction du R. P. Brachet, O. M. I., principal de l'Ecole-pensionnat des Indiens, à Camperville.

A ma demande, le R. P. A.-G. Morice, O. M. I., le savant auteur de "l'Histoire de l'Eglise Catholique dans l'Ouest Canadien" et de nombreux autres ouvrages, a préparé quelques notes sur la vie et les missions du Père Darveau que je vous demanderais de bien vouloir publier.

† Alfred-A. SINNOTT,
Archevêque de Winnipeg.



— J'ai beau examiner, je ne trouve pas qu'il y ait rien de plus grand que d'enseigner le catéchisme aux enfants et de les arracher à la contagion du vice et du péché. — Gerson.

S. G. MGR GROUARD ARCHEVEQUE TITULAIRE

Une dépêche de Rome a annoncé, le mois dernier, l'élévation de S. G. Mgr Emile Grouard, O. M. I., à l'archiépiscopat. Le vénérable prélat était évêque titulaire d'Ibora et il est maintenant archevêque titulaire d'Égine.

S. G. Mgr Grouard, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, est né à Brûlon, diocèse du Mans, en France, le 2 février 1840. Il vint au Canada avec Mgr Grandin, son cousin, au printemps de 1860. Il n'était alors que séminariste mineur. Il continua ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec, fut ordonné sous-diacre et diacre au cours de l'année 1861 par Mgr Baillargeon. Le 3 mai 1862 Mgr Taché l'ordonna prêtre à Boucherville et le lendemain, 4 mai, jour de sa première messe, il prit le chemin de la Rivière Rouge en compagnie de l'évêque de Saint-Boniface, qui le 8 juin, au matin de la Pentecôte et jour de son départ pour le lac Athabaska, où il devait faire son noviciat, lui donna l'habit religieux.

Elu évêque titulaire d'Ibora et vicaire apostolique de l'Athabaska-Mackenzie le 18 octobre 1890, en remplacement de Mgr Faraud, O. M. I., décédé, il fut sacré à Saint-Boniface par Mgr Taché le 1er août 1891. Le 15 mars 1927, à l'occasion d'un remaniement des limites des vicariats apostoliques de l'Athabaska et du Mackenzie, le nom du premier fut changé en celui de Grouard.

Ayant offert sa démission l'automne dernier, en même temps que son coadjuteur parvenu lui aussi à un âge avancé, le Souverain Pontife a nommé en décembre dernier S. G. Mgr Joseph Guy, O. M. I., évêque titulaire de Zerta et vicaire apostolique de Grouard.

Nous prions le vénérable doyen de l'épiscopat canadien — patriarche des missions du Nord — d'agréer nos humbles hommages à l'occasion de cette promotion si bien méritée.



SAINT ANTOINE DE PADOUE ET SAINT FRANCOIS DE SALES

J'approuve de tout mon coeur, disait saint François de Sales, qu'on ait recours à ce Saint, quand on souffre d'afflictions ou de choses perdues. Dieu a fait voir que tel est son bon plaisir, puisqu'il a cent fois opéré des miracles par son intercession. Pourquoi ne pas croire à l'évidence des faits?

J'ai envie, disait-il à un critique indiscret, que nous fassions ensemble un voeu à ce Saint pour recouvrer ce que nous perdons chaque jour : vous la simplicité chrétienne, et moi, l'humilité.

LES MISSIONS ESQUIMAUTES DU MACKENZIE

Un appel de S. G. Mgr Breynat, O. M. I.

L'évangélisation des Esquimaux des Territoires du Mackenzie, commencée il y a longtemps et interrompue plusieurs fois, faute de ressources et de personnel, avait été fortement relancée par les Pères Rouvière et Le Roux, dans la région comprise entre le Grand Lac de l'Ours et le Golfe du Couronnement. Mais ces jeunes apôtres furent tués par les Esquimaux. C'était en 1913, à quelques milles à l'embouchure de la Coppermine. Pour remplacer les deux victimes, j'envoyai les Pères Frapsauce et Fallaize; mais bientôt le Père Frapsauce était englouti sous la glace du Grand Lac de l'Ours. Force me fut d'abandonner momentanément l'entreprise de ce côté.

La fondation suivante s'opéra à Aklavik, dans le delta du fleuve Mackenzie, tout près de l'Océan Glacial. Il y a actuellement, à Aklavik, une école-orphelinat et un hôpital qui sont remplis. Ce sont les Soeurs Grises de Montréal qui s'occupent de ces établissements, sous la direction du Père Trocellier, O. M. I. L'un des missionnaires qui m'ont le plus aidé à cette fondation, le Père Lécuyer, vient de se noyer, aux bouches du Mackenzie, en visitant ses filets de pêche, perte bien douloureuse, irréparable.

Lorsque la mission d'Aklavik fut suffisamment implantée, je repris l'essai de convertir les Esquimaux de la côte, en commençant par ceux dont le sol avait été baigné du sang de nos martyrs.

Mais en 1928, comme tout semblait propice à l'exécution de ce projet, de très grandes difficultés surgirent au dernier moment. Nous réussîmes à les écarter. L'un des obstacles menaçait d'empêcher nos transports. Il devint nécessaire d'assurer immédiatement la liberté de nos mouvements. La Providence nous ayant envoyé la somme suffisante, nous achetâmes un vieux schooner, le "Nokatak", qui était à l'ancre à l'île Herschell et qui appartenait au capitaine C. T. Peterson. Ce capitaine, d'une diligence toute dévouée, nous apporta de San Francisco, via Behring et C. Pointe Barrow, notre matériel de ravitaillement et de construction. C'est par T. S. F. que je l'avais prévenu de l'achat de son schooner et que j'avais commandé nos provisions. Les provisions furent transbordées du bateau baleinier dans le "Nokatak" et l'on se dirigea, à tous risques, vers la Coppermine, dans le Golfe du Couronnement.

Le voyage devait comporter 1,000 milles. Comme je l'ai dit, le schooner était vieux et la saison avancée n'avait point permis de le réparer. Les PP. Fallaize (Français), Binamé (Belge),

le F. Beckshoefffer (Allemand), un pilote d'occasion et un Indien constituaient l'équipage. Bientôt la mer devint mauvaise, des voies d'eau se produisirent dans la coque disloquée et surchargée, que les mauvaises pompes ne parvenaient plus à vider. Tous furent atteints du mal de mer, jusqu'aux chiens esquimaux qu'on avait embarqués. A mi-chemin de Coppermine, les missionnaires jugèrent qu'il était impossible d'aller plus loin. Le Cap Parry, au 70e degré de latitude, était proche. Le schooner parvint à le doubler et à se réfugier, à l'est, dans la petite baie de Letty Harbour. Il était temps. Le lendemain, 15 août, une tempête, mêlée de neige, se déclara si violente qu'elle renversa ou jeta sur les côtes arctiques plusieurs solides bateaux. Au large, nos missionnaires eussent certainement péri. C'est ainsi que la fête de l'Assomption 1928 le Saint Sacrifice fut, pour la première fois, célébré en cette latitude de notre vicariat apostolique. Les missionnaires s'aperçurent, le même jour, que le contretemps avait été providentiel. Il se trouvait, en effet, à Letty Harbour, une population considérable d'Esquimaux, vivant de la chasse au phoque, à la baleine, au caribou. Les Pères se mirent sur le champ à bâtir la maison dont ils avaient amené les pièces. L'hiver se passa à instruire les Esquimaux et à les préparer au baptême.

Encouragé par ce résultat, je décidai de tenter la fondation de Coppermine en 1929.

Je fis d'abord la visite complète du vicariat du Mackenzie, depuis Fort McMurray, terminus nord du chemin de fer, jusqu'à Aklavik. D'Aklavik, je me rendis à l'île Herschell afin d'y prendre nos approvisionnements venus de San Francisco. J'avais emmené avec moi le F. Berens (Belge) et le Père Griffin (missionnaire débutant, plein de santé, de gaieté, d'habileté, de piété) que nous avait préparé le scolasticat de San Antonio, Texas. Le Père Griffin est un enfant de la ville de New-York, où résident l'oncle et la tante dévoués qui l'ont élevé.

Arrivé à l'île Herschell, j'apprends qu'une nouvelle épreuve vient de frapper la mission de Letty Harbour. Le Père Binamé avait contracté, dans ses courses pénibles parmi les glaçons, un mal de pied qu'il fallut opérer. Grâce au savoir-faire du P. Fallaize et du F. Beckshoefffer et à trois entailles profondes pratiquées à l'aide d'un couteau de chasse, la gangrène put être retardée. Laisant la mission aux soins du P. Fallaize, le P. Binamé put, au prix d'un long et rude voyage, atteindre Edmonton, où les chirurgiens achevèrent le bon travail opératoire des missionnaires de Letty Harbour. Le P. Binamé, que j'ai envoyé se refaire en Europe, retournera avec moi au printemps.

En passant à Letty Harbour, j'y laissai le P. Griffin et le F. Beckshoefffer et je pris le P. Fallaize qui consentit à passer

l'hiver 1929-1930, seul avec le F. Berens, à la nouvelle station que nous allions établir.

Nous arrivâmes le 22 août à l'embouchure de la Coppermine. Tous trois, nous mîmes debout la maison qui nous avait accompagné depuis Herschell. L'expédition McAlpine devait me prendre là, mais elle s'égara, comme on le sait, et ce fut un des avions envoyés à la recherche des infortunés voyageurs de l'air, qui, n'ayant rien découvert du groupe MacAlpine, descendit au Golfe du Couronnement et m'invita à son bord. Je quittai ainsi Coppermine, le 30 septembre, à destination de Fort Smith.

Et voici la grande affaire. Le "Nokatak" est décidément trop usé, trop petit; il doit être abandonné. Un schooner neuf, considérablement plus grand, mieux équipé et blindé contre les glaces, nous est indispensable pour sauver les chères missions existantes de la mer polaire et pour nous permettre d'en créer d'autres. Les plans de ce schooner m'arrivent aujourd'hui même de San Francisco, où il serait construit... Hélas! Impossible de nous le procurer si nous ne pouvons compter sur la somme de \$18,000.00 ou \$20,000.00. Nous confions, comme toujours, nos intérêts "matériels" à saint Joseph, le grand nourricier de nos missions du nord, qui suscite les bienfaiteurs qu'il nous faut, aux heures les plus critiques.

Si le bateau peut être acheté, le capitaine Peterson me le conduira à Herschell. C'est là que j'irai le chercher en juillet prochain. Avec ce vaisseau que nous baptiserons du beau nom de Notre-Dame de Lourdes, je ferai la distribution des vivres à Aklavik, à Letty Harbour et à Coppermine; puis je poursuivrai l'exploration des tribus esquimaudes qui habitent le Golfe du Couronnement, la terre de Victoria et l'île du Roi Guillaume.

On ne perdra pas de vue non plus qu'il s'agit de tout emporter de la "civilisation", absolument tout ce qu'il faut pour se nourrir, se chauffer, travailler. A l'exception d'Aklavik, aucune végétation n'existe dans l'immense région des Esquimaux. C'est vraiment la "Terre Nue", la "Terre Stérile", le "Barren Land". Songez seulement, dès lors, à la quantité de charbon nécessaire à neuf mois d'un hiver qui voit souvent le thermomètre descendre jusqu'à 50 et 60 degrés au-dessous de zéro. Eh bien! le simple transport de ce charbon nous revient à \$45.00 la tonne, depuis San Francisco jusqu'à Herschell, et à \$65.00 jusqu'à Coppermine. Quant aux marchandises en général, le tarif de la Compagnie de la Baie d'Hudson les porte à \$60.00 la tonne jusqu'à Herschell. Que sera-ce à 1,000 milles, et bientôt à 2,000 milles plus loin?

Voilà un rapide tableau de nos ambitions apostoliques et de nos difficultés. L'heure va sonner de la conversion en masse de ces pauvres gens, les plus pauvres de notre planète, sans

doute, et à cause de cela, les plus aimés du Coeur de Jésus. Ceux que j'ai visités jusqu'ici ont commencé de s'attacher à nous. Les autres, me dit-on, nous désirent. Si, faute de ressources, nous remettons à plus tard, combien de ces âmes se perdraient irrémédiablement?

Que la Vierge Immaculée, sous les plus beaux vocables de laquelle nous avons placé et continuerons de placer toutes nos missions du littoral et des îles polaires, écrase partout la tête du démon, et qu'aidée de saint Joseph, notre cher procureur céleste, Elle fasse rayonner bientôt la Croix du Sauveur à cette extrémité du monde!

† G. BREYNAT, O. M. I.

Vicaire apostolique du Mackenzie.

Note. — Mgr Breynat est en Europe depuis quelques mois. Il a fait sa visite au Souverain Pontife le 31 janvier. Sa Sainteté s'est beaucoup intéressée aux projets apostoliques des missions de l'Extrême-Nord et s'est inscrite en tête de la liste des souscripteurs du bateau "Notre-Dame de Lourdes" pour un montant de \$10,000.00. Elle a aussi fait présent au vaillant Vicaire apostolique de caisses d'ornements d'église.



LA FAMILLE DE NICOLAS GENDRON

M. l'abbé P.-S. Gendron, ancien curé de La Salle, vient de publier un dictionnaire généalogique de sa famille. Ce volume contient près de six cents pages. C'est un précieux trésor pour son innombrable famille, dont l'ancêtre, venant de l'île d'Oléron, dans la Charente Inférieure, se maria à Québec en 1656 et mourut à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, en 1671, à l'âge de 37 ans.



ARMOIRIES DE S. G. MGR GUY, O. M. I.

Voici la description, en termes héraldiques, des armoiries du nouveau vicaire apostolique de Grouard:

Parti: au 1er d'azur à une croix latine d'argent fichée dans un tertre du même et chargée des attributs de la passion, le tout surmontant les lettres O. M. I.; au 2ème d'argent à un Evangile ouvert au naturel, accompagné de trois roses de gueules tombant en pluie avec pétales s'effeuillant; au chef d'or chargé des coeurs accolés du Christ et de la Vierge, tous deux de gueules, le premier couronné d'épines et enflammé avec une croix latine du même et le second transpercé d'un glaive de sable couronné de roses et enflammé de gueules avec un lys épanoui d'argent; les deux coeurs entourés d'une guirlande formée d'un rinceau de

gui et d'un de laurier réunis par une feuille d'érable, le tout de sinople. L'écu posé sur la croix d'évêque surmontée du chapeau de sinople. Devise: "Per crucem ad lucem".

Le gui rappelle le nom de l'évêque et le laurier celui de sa mère (Deslauriers); les roses sont celles de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, patronne des missions.



FEU M. LE JUGE ALPHONSE GRAVEL

M. le Juge Alphonse Gravel, récemment décédé à Gravelbourg, était dans la tradition des Dubuc, des Prud'homme, des Prendergast et des Turgeon. C'est lorsqu'il fut placé à la tête du district judiciaire de Gravelbourg, écrit le "Patriote de l'Ouest", que brillèrent surtout ses vastes connaissances légales, son jugement sûr, son esprit clair et pénétrant, cet amour acharné du travail et ce souci du devoir qui le faisaient préparer avec le plus grand soin chacun des jugements qu'il devait prononcer.

Beaucoup de ces jugements ont été reproduits comme modèles dans les revues légales du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest canadien. On le regardait notamment comme une autorité en fait de droit de successions. Il a composé divers écrits sur ce sujet.

Il est facile de voir en lui un digne fruit de nos collègues classiques. Fidèle aux enseignements de sa jeunesse, il fut toujours le champion de la cause catholique et canadienne-française.

Ancien président honoraire de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, il était aussi président de la Société Saint-Jean-Baptiste et Chevalier de Colomb au 4ème degré.

Il avait à coeur le développement de sa paroisse, dont il était le premier syndic. Quelques jours avant sa mort, il voyait son plus grand rêve réalisé, en apprenant que Gravelbourg était érigé en évêché, et la joie qu'il en éprouva aurait contribué à abrégé ses jours. Le matin de sa mort, il avait fait sa visite à l'église avant de se rendre à son bureau, comme il la faisait chaque jour. Il est permis de croire que dans ses colloques journaliers avec le Juge éternel, il a dû implorer non seulement la lumière d'en-haut pour bien juger, mais aussi la miséricorde dont tout homme a besoin ici-bas.



"SAUVEUR DU MONDE, SAUVEZ LA RUSSIE"

Le 24 mai 1924, par décret de la Sacrée Congrégation pour l'Eglise Orientale, Sa Sainteté Pie XI a accordé une indulgence de 300 jours "toties quoties" à la récitation de l'invocation: "Sauveur du monde, sauvez la Russie".

LE PETIT MESSAGER DES FILLES DE LA CROIX

Sous ce titre nous arrive de La Puye, France, un nouveau bulletin bimensuel, organe de la Congrégation des Filles de la Croix implantée depuis plus d'un quart de siècle dans le Manitoba et la Saskatchewan. Nous le recommandons avec plaisir à nos lecteurs. On pourra s'y abonner par l'intermédiaire des maisons canadiennes de la communauté. 75 sous par an. Voici le gentil et surnaturel salut qu'il adresse à ses lecteurs :

"Le Petit Messager des Filles de la Croix" se présente à vous, discrètement, porteur des dons divins puisés au pied de la Croix du Sauveur. Cette Croix qui plane sur le monde, dans les régions de la lumière et de la paix, tout empourprée du Sang Rédempteur, semble s'élever, plus rayonnante que jamais, au-dessus de l'époque présente. Beaucoup cherchent des remèdes aux problèmes actuels qui fatiguent l'humanité: problèmes angoissants, douloureux, enveloppés de ténèbres.

"Ils se posaient tels, au temps du Bienheureux André, Fondateur des Filles de la Croix, lorsque, après la Révolution française, l'Eglise, décimée, meurtrie, semblait ne plus devoir connaître des jours glorieux. Mais, lui, confiant dans la Croix du Sauveur, encourageait les fidèles et jetait, avec la Vénérable Elisabeth Bichier des Ages, les bases de l'humble Institut des Filles de la Croix, pour aller enseigner les enfants, soigner les malades, montrer à tous le chemin du Ciel et, comme autrefois Jésus, sur la terre, semer partout la paix et le bonheur.

"Et le grain fut jeté en terre... et la moisson leva... jaunissante et belle... précieuse aux yeux de Dieu!

"Si l'ouragan est venu se déchaîner sur le champ fertile de l'Eglise, si des oeuvres chères ont été anéanties, l'espérance en la Croix est toujours là! Le "Petit Messager" vient, écho du Bienheureux, brûlant de son esprit et de son zèle. Il vient aux membres de la famille de la Croix, à ses amis si chers et si dévoués, à ses Enfants tendrement aimés, à ses malades, à ses Patronages, à toutes ses oeuvres."



LE SAINT

Le Saint appartient à une élite. Dans la sphère de l'intelligence, l'homme s'incline devant le génie. Dans le domaine de l'énergie et de la volonté, il vénère le héros. L'homme que le chrétien place au sommet de son estime et de son admiration est celui que, dans le service de Dieu, il voit vivre d'une vie supérieure. Le Saint est le héros dans l'ordre moral et religieux; c'est le chrétien parfait.

Hippolyte DELEHAYE, S. J.

LES PETITES MISSIONNAIRES DE SAINT-JOSEPH

La Maison Saint-Joseph d'Otterburne a célébré dignement la fête de son saint patron, le 19 mars dernier. L'événement par excellence a été l'inoubliable cérémonie de profession religieuse qui s'est déroulée dans l'humble chapelle de cette institution.

A 9 heures du matin, S. G. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, arrivé la veille, présida à la cérémonie de prise d'habit de Soeur Gareau, devenue Soeur Louis-Joseph; à la cérémonie de première profession de Soeur Thérèse-des-Anges (Gabrielle Curtaz) et de Soeur Joseph-Emile (Robertine Neveu); à la rénovation des voeux annuels de Soeur Joseph-Philippe (Estelle Blaquières); à la rénovation des voeux jusqu'au 11 mai de cette année — fête du patronage de saint Joseph — des Rév. Mères Joseph-Calasanz, Joseph-Henri, Joseph-Gaspard — ces dernières devant prononcer à cette date leurs voeux perpétuels en leur qualité de fondatrices; et à la cérémonie des voeux perpétuels de la Rév. Mère fondatrice et première Supérieure générale, Mère Thérèse de l'Enfant-Jésus. Sa Grandeur a adressé avec éloquence le sermon de circonstance et a dit la messe à laquelle toute la communauté et nombre de visiteurs ont assisté avec la plus vive piété.

Les Petites Missionnaires de Saint-Joseph sont dans la jubilation. Elles comprennent qu'elles sont une entité dans la Sainte Eglise. Leurs constitutions ont subi une première rédaction. Il faut en dire autant du cérémonial de vêtue, de première profession et de profession perpétuelle. Le formulaire de prières est aussi rédigé. Un bon nombre de points importants du coutumier sont établis. Ce qui leur valut de la part de leur vénéré évêque-fondateur les plus élogieuses félicitations et des bénédictions de choix.

La Rév. Mère Joseph-Calasanz, Supérieure provinciale des Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie du Manitoba, devait présider cette cérémonie. Son inlassable dévouement pour la nouvelle communauté lui avait acquis cet honneur. Malheureusement une maligne indisposition survenue à la veille de la cérémonie l'empêcha de remplir ce rôle d'honneur. La Rév. Mère Saint-Viateur, fondatrice des Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur et de Marie-Immaculée de Saint-Boniface, et Supérieure actuelle du couvent de Saint-Charles, Man., la remplaça.

Le R. P. C.-H. Lesage, C. S. V., directeur de la Maison Saint-Joseph et directeur canonique des Petites Missionnaires de Saint-Joseph, et le R. P. R. Valois, C. S. V., aumônier de la nouvelle communauté, assistaient Monseigneur pendant la cé-

réunion des vœux et pendant la sainte messe. Le R. P. A. Poulin, C. S. V., agissait comme maître des cérémonies.

L'acte de l'érection canonique du noviciat des Petites Missionnaires de Saint-Joseph date du 4 septembre 1925. L'acte de vêtue des sept novices fondatrices de l'Institut date du 19 septembre de la même année.

La fin principale de l'Institut des Petites Missionnaires de Saint-Joseph est la sanctification de ses membres par la pratique de jour en jour plus parfaite des conseils évangéliques; sa fin spécifique est de mériter, d'obtenir, par la prière, le travail et l'apostolat, que saint Joseph soit mieux connu, de plus en plus aimé et invoqué sur la terre.

Les Petites Missionnaires de Saint-Joseph auront la direction et le soin des hospices, orphelinats, écoles pour sourds-muets, le service temporel dans les établissements religieux, le soin des malades pauvres à domicile. Elles feront aussi de l'apostolat actif en propageant les confréries et les associations pieuses établies en l'honneur de saint Joseph, et en cherchant à gagner au but poursuivi par leur Institut les âmes avec lesquelles la sainte obéissance les mettra en contact. Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus est choisie comme patronne de tout l'Institut et le modèle offert à l'imitation de chacun de ses membres, qui s'efforcera de suivre la voie d'enfance spirituelle. Saint Viateur et saint François-Xavier en sont les protecteurs. L'esprit propre à l'Institut est un esprit de paix et de joie dans le recueillement, le travail et la prière en commun. Les vertus qui doivent distinguer les Petites Missionnaires de Saint-Joseph sont celles qui ont brillé d'un plus vif éclat au sein de la sainte Famille: la charité, l'humilité, l'aide mutuelle, le saint abandon, l'amour de la solitude et du silence.

Actuellement la petite communauté compte seize membres, dont quatorze professes et deux novices. Daigne le bon saint Joseph protéger et faire croître cet humble Institut fondé dans le but de travailler à sa glorification!



LE COSTUME RELIGIEUX A L'ECOLE

Un inspecteur, en France, visitait récemment une école dont les institutrices ont repris leur costume religieux. Très correctement, l'inspecteur accomplit sa visite; puis, au moment du départ, il dit à la directrice: "Madame, il me semble que vous ne portez pas le même costume que l'an dernier". La religieuse esquissa un sourire: — "La mode! Monsieur l'inspecteur, dit-elle; il me semble aussi que vous ne portez plus la même cravate..."

SAINTE THERESE DE L'ENFANT-JESUS AU KEEWATIN

“Les Annales” de Lisieux, livraison de mars, citent l'extrait suivant d'une lettre de S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin :

“Notre Petite Soeur du Ciel sait combien nous l'aimons! Dans une récente visite pastorale, je me suis rendu jusqu'à sa mission au Lac des Iles. Sous le rapport matériel, quelle pauvreté! Sa chapelle en boullins ronds fait pitié, attire des larmes.

“Mais au spirituel, quel progrès! Les conversions des hérétiques se continuent et se comptent nombreuses. La foi et la piété de ces convertis sont des plus édifiantes. On sent qu'ils sont sous l'influence d'une puissance spirituelle. Il n'y a pas de doute, c'est notre bonne Petite Sainte Thérèse qui est là, et qui répand sa “Pluie de Roses” sur ces âmes ignorantes et simples.

“Nous nous proposons de lui construire une nouvelle chapelle, plus convenable. Ce sera un grand travail et une dépense considérable, à cause de l'éloignement de toute civilisation. Nous espérons en la Providence divine et en l'assistance de notre Patronne.”



DOCUMENT D'UNE GRANDE IMPORTANCE

La récente Encyclique de Sa Sainteté Pie XI sur l'Education chrétienne de la Jeunesse mérite une grande attention. Les divers sujets sur lesquels elle alerte le monde catholique : droits réservés à l'Eglise, à la famille et à l'Etat dans l'éducation; dangers du naturalisme, de l'éducation sexuelle; de la coéducation, de l'école neutre, laïque, mixte ou unique; périls des mauvais livres, du cinéma, de la radiophonie; nature, nécessité et bienfaits de l'école catholique; appel à l'action catholique en faveur de l'école, permettant de juger de son importance et de son actualité. L'exposition lumineuse qu'elle apporte du point de vue de l'Eglise témoigne de la constante sollicitude du Saint-Père pour la jeunesse et fait de ce document souverain un précieux recueil des enseignements pontificaux sur la question indissoluble de l'éducation et de l'école.

L'Ecole Sociale Populaire vient de publier le texte français officiel de cette Encyclique. C'est une brochure de près de soixante pages qui se vend 25 sous l'exemplaire.

Afin de favoriser sa diffusion, les prix de propagande suivants ont été établis: 25 sous l'unité; \$2.00 la douzaine; \$7.50 le cent; une remise spéciale de 10% sera faite pour toute commande de plus d'un cent.

En vente à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

DING ! DANG ! DONG !

— S. Em. le Secrétaire d'Etat, dans une lettre adressée à S. Ex. le Délégué Apostolique, a remercié les signataires canadiens des requêtes demandant la canonisation de nos Bienheureux Martyrs. "Sa Sainteté a confiance, dit la lettre, que ces bons fidèles, qui montrent une telle dévotion à ces invincibles champions de la cause catholique, ne cesseront de faire monter leurs ferventes prières vers le Trône du Très-Haut, afin qu'il veuille encore accroître sur terre la gloire qu'ils ont méritée en répandant leur sang."

— Les 26 et 27 mars une grande convention des Commissaires d'écoles catholiques de la Saskatchewan a réuni 500 délégués à Saskatoon. NN. SS. Prud'homme et Charlebois, ainsi que l'Abbé bénédictin de Muenster, y assistaient et y ont porté la parole. Une série de claires et énergiques résolutions fut adoptée et la plus étroite entente régna entre les diverses nationalités. On inaugure beaucoup de bien de cette union des forces catholiques dans la situation critique actuelle produite par de récentes modifications apportées à la loi scolaire.

— La Sacrée Congrégation des Rites a fixé au 26 avril de chaque année la fête du Bienheureux Jean Bosco.

— Les élèves de l'Ecole Provencher ont donné leur première séance publique dans la magnifique nouvelle salle le 18 mars.

— Le 11 février, S. G. Mgr Ross a érigé canoniquement à Gaspé, dans sa ville épiscopale, la nouvelle Congrégation des Missionnaires du Christ-Roi. Son noviciat a été ouvert.

— Les Cisterciens de la Commune Observance ont accepté, dans le même diocèse, la fondation de Val-d'Espoir. Le supérieur de la nouvelle maison, envoyé par Pont-Colbert, est arrivé en janvier, amenant deux religieux, en attendant que d'autres suivent ce printemps.

— M. l'abbé Louis-Adelmar Lapierre, du Séminaire des Missions Etrangères de la province de Québec, a été nommé, par décret de la Propagande, en date du 19 février, préfet apostolique de la préfecture de Szepingkai, en Mandchourie, érigée le 2 août 1929.

— Le T. R. P. Dom Jean-Baptiste Auger a été élu Abbé de la Trappe de Bellefontaine, en remplacement du T. R. P. Dom Jean-Marie Chouteau, décédé.

— Le R. P. J.-B. Beys, O. M. I., ancien provincial du Manitoba et de l'Alberta-Saskatchewan, récemment appelé à Rome, y a été nommé supérieur du scolasticat de sa Congrégation.

— La nouvelle cathédrale de Liverpool, dédiée au Christ-Roi, sera la plus grande de l'Empire britannique. Douze mille personnes pourront voir et entendre la messe sous son toit. Une

statue du Christ-Roi, bénissant tous ceux qui s'approcheront de la cathédrale, surmontera la façade.

— Le mois de mai verra la consécration de trois évêques canadiens: 1er mai, S. G. Mgr Guy, O. M. I., à Ottawa; 7 mai, S. G. Mgr Gerald Murray, C. SS. R., à Montréal; le 15 mai, S. G. Mgr McGuigan, à Edmonton.

— Le R. P. Pierre Duchaussois, O. M. I., l'auteur bien connu de remarquables ouvrages missionnaires, a été fait docteur ès-lettres de l'Université d'Ottawa.

— Le Département de l'Intérieur, à Ottawa, vient de publier une nouvelle édition d'une carte des terres montrant d'un coup d'oeil le nombre de quarts de section des terres de la Couronne encore disponibles dans chaque canton. Les futurs colons peuvent se la procurer gratuitement.

— Mgr N.-J. Ritchot et M. l'abbé A. Germain, venant du diocèse de Montréal, arrivèrent à Saint-Boniface le 7 juin 1862. Ils débarquèrent du bateau à vapeur en même temps que les Soeurs Guenette, Daunais, Tisseur et Mlle Marie-Marguerite Lalonde, qui s'en allaient fonder la mission du Lac-la-Biche. Le 10 juin, Mgr Ritchot allait prendre possession de la cure de Saint-Norbert.

— Le lendemain, 8 juin 1862, les RR. PP. Grouard et Petitot, O. M. I., montaient sur les barques de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour se rendre dans les missions du Nord.

— Les évêques catholiques d'Irlande, réunis en Synode, ont interdit les concours hippiques et autres sports du même genre les dimanches et jours de fête de précepte, afin de maintenir dans le peuple irlandais le respect du jour dominical.

— Le dimanche, 23 mars, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie d'ordination au Scolasticat des Oblats à Lebret.



R. I. P.

— M. l'abbé Stephen-J. Ryan, ancien curé à Winnipeg et directeur de la "Northwest Review", décédé à New York.

— Rde Soeur Marie de la Nativité, née Hermine Lamy, des Soeurs Grises de Montréal — ancienne de Saint-Boniface — décédée à la maison-mère.

— Rde Soeur M. de Saint-Benoît, née A. Cardinal, des Soeur de Sainte-Croix et des Sept Douleurs, décédée à Saint-Laurent, près de Montréal.

— Rde Soeur Sainte-Madeleine du Crucifix, née Régina Poirier, des Petites Soeurs de la Sainte-Famille, ancienne missionnaire à Saint-Boniface, décédée à Sherbrooke.

— M. Ernest Lévêque, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, décédé à Saint-Boniface.